La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de la Vendée
110 rue de Frémur
49000 Angers
02 41 39 48 98
vendee@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur

COMMUNE DE TRIAIZE

1 place Georges Clémenceau
85580 Triaize
02 51 56 11 53
accueil@triaize.fr
www.cc-sudvendeelittoral.fr/triaize

FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

Pour la restauration de

l'Eglise de Triaize

Vendée



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Triaize - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Participez à la préservation d'un édifice remarquable !

LE PROJET

L'église St-Jean-L'évangéliste de Triaize, réputée pour son clocher à triple renflement a priori unique en France et en Europe, nécessite des travaux urgents de mise en sécurité et de consolidation.
La commune de Triaize lance un appel pour aider à la restauration de son église. Un soutien de 50 000 euros permettrait d'envisager la poursuite des travaux, synonyme de préservation de cet édifice remarquable, qui ne peut bénéficier de subventions au titre des monuments historiques (église ni inscrite, ni classée).

LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église St-Jean-L'évangéliste de Triaize est le témoin de près de 1000 ans d'histoire. Sa construction a vraisemblablement débuté à la fin du 11ème siècle. La partie nord a été reconstruite au 17ème siècle suite aux destructions lors des guerres de religion. L'église a ensuite été modifiée aux 18ème et 19ème siècles pour l'agrandir.
Le clocher, œuvre emblématique du travail des hommes du compagnonnage, date quant à lui de 1771.
Aujourd'hui, nous avons besoin de vous, pour permettre à ce monument de poursuivre son histoire et de rester ainsi un témoin pour les siècles à venir.
Faire un don, c'est apporter sa pierre à l'édifice !

LES CONTREPARTIES

A partir de 50 euros, vous recevrez un lot de cartes postales sur le village et son église.
A partir de 100 euros, vous recevrez en plus le fascicule sur l'histoire de l'église et le suivi de chantier pour la première tranche.
A partir de 250 euros, vous recevrez une invitation pour la visite du site après travaux, un concert dans l'église suivi d'un cocktail, pour 2 adultes.

Montant des travaux	**451 415 €**
Objectif de collecte	**50 000 €**
Début des travaux	**Fin 2022**

Crédit photos © Commune de Triaize







Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'Eglise de Triaize

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/78525
ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'Eglise de Triaize

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

_____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'**impôt sur le revenu**	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur la fortune immobilière**	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur les sociétés**	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐